

Date de transmission de l'acte: 18/02/2025

Date de réception de l'AR: 18/02/2025

066-246600415-DE_016_2025-DE

AGED I



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	Nombre de Conseillers : 35 En exercice : 35 Présents : 29 Votants : 30 Délib. n° 02- 04/02/2025
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Ille sur Têt, Salle la Catalane, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 28 janvier 2025

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël(T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T),

Absents ayant donné pouvoir : PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T),

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 18/02/2025

VII le Code général des collectivités territoriales,

Date de réception de l'AR: 18/02/2025

VU Le IV de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Cette commission a pour objectif d'établir un rapport, sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés au fur et à mesure de leur transfert, qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux.

CONSIDERANT que les étapes de la création de la CLECT sont :

1. Le groupement, par délibération adoptée à la majorité des 2/3, acte le principe de la création de la CLECT et définit le nombre de sièges affectés à chaque commune, considérant que chacune d'entre elle dispose d'au moins un siège (il s'agit de la 1^{ère} étape objet du point à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire).
2. Les communes doivent ensuite désigner en Conseil Municipal leur(s) représentant(s) qui doivent être nécessairement des Conseillers Municipaux mais pas obligatoirement des membres du Conseil Communautaire.
3. Le groupement, par délibération, prend acte de la composition de la CLECT établie suite aux retours de chaque commune.

CONSIDERANT que la CLECT créée sous la précédente mandature par délibération n°2 du 04 mars 2021, était basée sur la proportionnelle et composée de 26 membres titulaires et 16 suppléants amenés à siéger au sein de cette instance. (6 pour Ille sur Têt, 5 pour Millas, 2 pour Corneilla la Rivière, et 1 pour les communes restantes) dont le détail est présenté ci-dessous :

CLECT - Commission locale d'évaluation des charges transférées		
Communes	Titulaires	Suppléants
Ille sur Têt	BURGHOFFER William	
Ille sur Têt	AYMERICH Claude	
6 Ille sur Têt	CRISTOFOL Françoise	METLAINE Naïma
Ille sur Têt	PARRILLA Jérôme	
Ille sur Têt	PAGES Caroline	
Ille sur Têt	DOMENECH Alain	
Millas	GARSAU Jacques	
Millas	SENYARICH Olivier	
5 Millas	NOGUES Dominique	QUINTUS Cécile
Millas	BOHER Monique	
Millas	VIDAL Sylvie	
2 Corneilla la R.	LAVILLE René	LAFFORGUE Guy
Corneilla la R.	PROFFIT France	
1 Bélesta	BOURNIOLE Frédéric	MAILLOLES Jean-Michel
1 Boule d'Amont	BOTEBOL Claudine	OHEIX Yann
1 Bouleternère	RENON Albert	DE JESUS Jérôme
1 Casefabre	GOMEZ Claude	VINCENT Jean-Jacques
1 Corbère	HARIBOU Ali	BANACH Christophe
1 Corbère les C.	BRIAL Jean-Pierre	LOPEZ Bruno
1 Glorianes	DRAGUE Céline	SOLATGES Ketty
1 Montalba le C.	MARTINEZ Marie	BERDAGUE Sandrine
1 Néfiach	VILA Patrice	CHAZALMARTIN Frédérique
1 Prunet & Belpuig	MALLER Nathalie	BONACAZE Benoit
1 Rodès	BIANCHINI Marc	BONMARTEL Jonathan
1 S ^t Michel de L.	SOLERE Jean-Claude	GATEU Philippe
1 S ^t Félix d'Amont	OLIVE Robert	BAPTISTE Florence

Date de transmission de l'acte: 18/02/2025

Date de réception de l'AR: 18/02/2025

066-248600415-DE_016_2025-DE
CONSIDERANT que la CLECT a pour mission principale d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique et d'établir un rapport portant sur l'évaluation des charges transférées.

CONSIDERANT que la CLECT contribue à garantir l'équité financière l'année du transfert de la compétence, entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

L'évaluation du transfert de charges concourt à garantir la neutralité financière entre les communes et la communauté en tant que préalable au nouveau montant des attributions de compensation. Dans le cadre de ses travaux, la CLECT peut décider de faire appel à des experts et à des personnes qualifiées extérieurs. Ces experts ont pour vocation d'assister les membres de la CLECT. Ils ne peuvent avoir qu'une fonction consultative.

CONSIDERANT la technicité et le suivi que nécessitent les travaux de la CLECT,

CONSIDERANT que la CLECT est une instance de consultation et non de décision,

CONSIDERANT que la CLECT est une instance de travail, de concertation et de collaboration, il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de composer cette instance selon un principe d'équité et d'égalité en limitant les sièges à un membre par commune et ce, tant pour les titulaires que pour les suppléants,

CONSIDERANT que par délibération n°05 du 29 octobre 2024, le Conseil Communautaire a validé la modification de la liste des membres de la CLECT et que le nombre de représentants par commune amenés à siéger au sein de cette instance en soit d'un titulaire et un suppléant par Commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

PREND acte de la nouvelle composition de la CLECT comme exposée sur le tableau ci-après :

CLECT - Commission locale d'évaluation des charges transférées		
Communes	Titulaires	Suppléants
1 Ille sur Têt	DOMENECH Alain	PARRILLA Jérôme
1 Millas	GARSAU Jacques	QUINTUS Cécile
1 Bélesta	BOURNIOLE Frédéric	MAILLOLES Jean-Michel
1 Boule d'Amont	BOTEBOL Claudine	OHEIX Yann
1 Bouleternère	RENON Albert	TRAFI Pascal
1 Casefabre	MORAGAS Nathan	MARGAIL Cindy
1 Corbère	HARIBOU Ali	BANACH Christophe
1 Corbère les C.	BRIAL Jean-Pierre	LOPEZ Bruno
1 Glorians	DRAGUÉ Céline	SOLATGES Ketty
1 Montalba le C.	MARTINEZ Marie	SIRE Maxime
1 Nésiach	VILA Patrice	CHAZALMARTIN Frédérique
1 Prunet & Belpuig	BONACAZE Benoît	MALLER Nathalie
1 Rodès	BIANCHINI Marc	BONMARTEL Jonathan
1 S' Michel de L.	SOLERE Jean-Claude	GATEU Philippe
1 S' Féliu d'Amont	OLIVE Robert	BAPTISTE Florence

Date de transmission de l'acte: 18/02/2025

Date de reception de l'AR: 18/02/2025

06:246800415 DE 1016 2025 DE
Par le nombre de l'acte sur 23, les jours, mois, et an que dessus.
A G E D I

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc BIANCHINI

